

TROILUS ANNONCE UN CHANGEMENT D'AUDITEUR

Montréal (Québec), le 22 octobre 2025 – Troilus Gold Corp. (TSX: TLG; OTCQX: CHXMF; FSE: CM5R) (« Troilus » ou la « Société ») annonce avoir changé d'auditeur, remplaçant McGovern Hurley LLP (le « prédécesseur ») par Deloitte LLP (le « nouvel auditeur » ou « Deloitte LLP »), à compter du 21 octobre 2025. La nomination de Deloitte LLP a été approuvée par le conseil d'administration de la Société.

Les rapports du prédécesseur sur les états financiers de la Société pour toutes les périodes au cours desquelles il a agi à titre d'auditeur ne comportaient aucune modification d'opinion. De plus, aucun « événement à signaler » (au sens du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue) n'a été constaté entre la Société et le prédécesseur. La Société tient à exprimer sa reconnaissance à McGovern Hurley LLP pour la qualité de ses services et son professionnalisme tout au long de son mandat à titre d'auditeur.

Conformément au Règlement 51-102, la Société a déposé sur SEDAR+ un avis de changement d'auditeur, accompagné des lettres requises du prédécesseur et du nouvel auditeur.

À propos de Troilus Gold Corp.

Troilus Gold Corp. est une société minière canadienne en phase de développement qui se concentre sur l'avancement systématique de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus vers la production. Troilus se situe dans les territoires miniers de premier rang du Québec, au Canada, où elle possède un vaste territoire de 435 km² dans la ceinture de roches vertes de Frotet-Evans. Une étude de faisabilité terminée en mai 2024 appuie une exploitation minière à ciel ouvert de grande envergure, d'une durée de 22 ans et d'une capacité de 50 000 tpj, positionnant ainsi Troilus comme un projet phare en Amérique du Nord.

Pour plus de renseignements :**Caroline Arsenault**

Vice-présidente, communications de l'entreprise

+1 (647) 276-0050

info@troilusgold.com

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs et à l'information prospective

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'incidence du changement d'auditeur sur la Société. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « planifie », « s'attend

à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « budget », « prévu à l'horaire », « estime », « projette », « entend », « continue », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou encore « croit », ainsi qu'à l'emploi de formulations indiquant que certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seront », « pourraient être pris », « surviendront » ou « seront réalisés ».

Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses et sur d'autres faits importants qui, s'ils s'avéraient inexacts, pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de Troilus diffèrent considérablement des résultats futurs exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés. Ces déclarations et informations reposent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures, ainsi que sur le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités.

Certains facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations diffèrent de façon significative de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs comprennent notamment : les fluctuations des devises, la conjoncture économique mondiale, la dilution des actions, la volatilité du cours des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Troilus diffèrent de façon importante de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, notamment, sans s'y limiter : l'absence de garantie que Troilus remplira toutes les conditions pour des tirages supplémentaires dans le cadre du prêt; les incertitudes liées à l'exercice de bons de souscription supplémentaires; l'absence de garantie que les programmes d'exploration mèneront à une expansion des ressources minérales; les incertitudes et risques inhérents aux estimations des ressources et réserves minérales; le fort degré d'incertitude associé aux études de faisabilité et autres études minières ou économiques, lesquelles reposent largement sur diverses hypothèses; les variations du prix de l'or et d'autres métaux; les fluctuations des taux de change; les variations du coût des fournitures et de la main-d'œuvre; l'obtention des approbations nécessaires; la disponibilité du financement pour le développement du projet; les incertitudes et risques liés au développement de projets miniers; les incertitudes générales d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social; les prix futurs de l'or et des autres métaux; les accidents, conflits de travail et pénuries; les risques environnementaux et autres risques liés à l'industrie minière, y compris, sans s'y limiter, ceux décrits dans le plus récent formulaire d'information annuel de la Société, ses rapports techniques et autres documents d'information continue disponibles sous le profil de la Société sur www.sedarplus.ca. Même si Troilus a tenté de cerner les facteurs importants pouvant entraîner un écart notable entre les résultats réels et ceux exprimés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de façon importante de ceux prévus. En conséquence, les lecteurs sont priés de ne pas accorder une confiance induite aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs, sauf si les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent.